

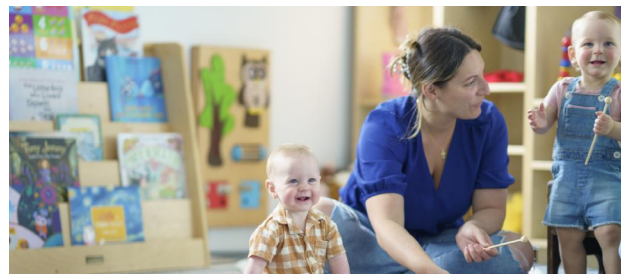


# Crèches et micro-crèches : intégration dans la branche ESAP, obligations nouvelles et articulation avec les accords antérieurs


**Distanciel**

**Formation continue**

Demi-journée de formation dédiée à l'intégration des crèches et micro-crèches dans la convention collective SAP : obligations, impacts sur classification, rémunération, temps de travail, prévoyance et analyse de cas pratiques.



## POUR QUI ?

- Dirigeants et responsables de structures, personnels d'encadrement (Services RH, responsables, ...)



## DURÉE

- 3 heures 30



## TARIFS

- **Frais pédagogiques :**
  - Adhérent Fédésap : 250 € HT
  - Non-adhérent Fédésap : 312 € HT
- Tarif intra sur devis



## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Inscription en ligne** via notre formulaire dédié.
- **Délais d'accès :** Inscription possible jusqu'à 7 jours ouvrés avant le début de la formation.

## OBJECTIFS

- **Comprendre l'intégration des crèches et micro-crèches dans la convention collective SAP, identifier les obligations qui en découlent et mesurer les impacts concrets sur l'organisation, la classification, la rémunération, le temps de travail et la prévoyance, à travers l'analyse de cas pratiques.**

## Programme

### DEMI-JOURNÉE

### INTÉGRATION DES CRÈCHES ET MICRO-CRÈCHES DANS LA CONVENTION COLLECTIVE

#### Approche du champ conventionnel des entreprises de services à la personne

- Périmètre des SAP
- Intégration des crèches et micro-crèches dans ce champ
- Distinction activités à domicile / activités exercées en établissement

#### Conséquences de l'application obligatoire de la convention collective SAP

- Fin de l'application volontaire d'une autre convention collective
- Sort des conventions et accords d'entreprise existants
- Articulation avec les avantages individuels acquis

#### Impacts concrets pour les structures

- Classification
- Rémunération
- Temps de travail
- Prévoyance

#### Études de mini cas pratiques

- Analyse de situations de crèches et micro-crèches ayant changé de convention collective



**INDICATEURS 2026** - Non applicables (nouvelle formation)

**Financements possibles\***

→ OPCO • AGEFICE

\*Selon conditions d'éligibilité et de disponibilités des fonds



Formation accessible aux **personnes en situation de handicap**

**INDICATEURS 2025 :**  
Non applicables (nouvelle formation)